

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 58**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

---

**OBJET**

RD 28 - Châteaurenard - Réaménagement de l'Avenue des Martyrs de la Résistance  
- Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et  
d'exploitation partiels du domaine public routier

---

**DGAET Direction des Routes  
Arrondissement d'Arles  
04 13 31 22 19**

## **PRESENTATION**

La commune de Châteaurenard souhaite mener un programme de réaménagement urbain de l'Avenue des Martyrs de la Résistance sur une section en agglomération de la RD 28, du PR8+000 au PR8+400.

Les travaux d'aménagement consistent à réaliser la réfection de la chaussée ainsi que des trottoirs avec bordures et caniveaux (intégrant la prise en compte du réseau d'assainissement pluvial), la création d'un plateau traversant et la mise en place de plantations.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Commune est nécessaire.

Cette convention a également pour objet de préciser les responsabilités du Département et de la commune de Châteaurenard, dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation partiels des aménagements réalisés.

Ultérieurement, le Département pourra participer financièrement à l'opération urbaine dans le cadre d'un fonds de concours au regard de la répartition des aménagements réalisés en agglomération (bordures de trottoirs, caniveaux etc.).

## **PROPOSITION**

Je vous propose de bien vouloir :

- approuver la convention dont le projet est joint en annexe, ayant pour objet le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département à la commune de Châteaurenard, ainsi que l'entretien et l'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de ses dépendances sur la RD 28, Avenue des Martyrs de la Résistance en agglomération,
- m'autoriser à signer ladite convention.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL